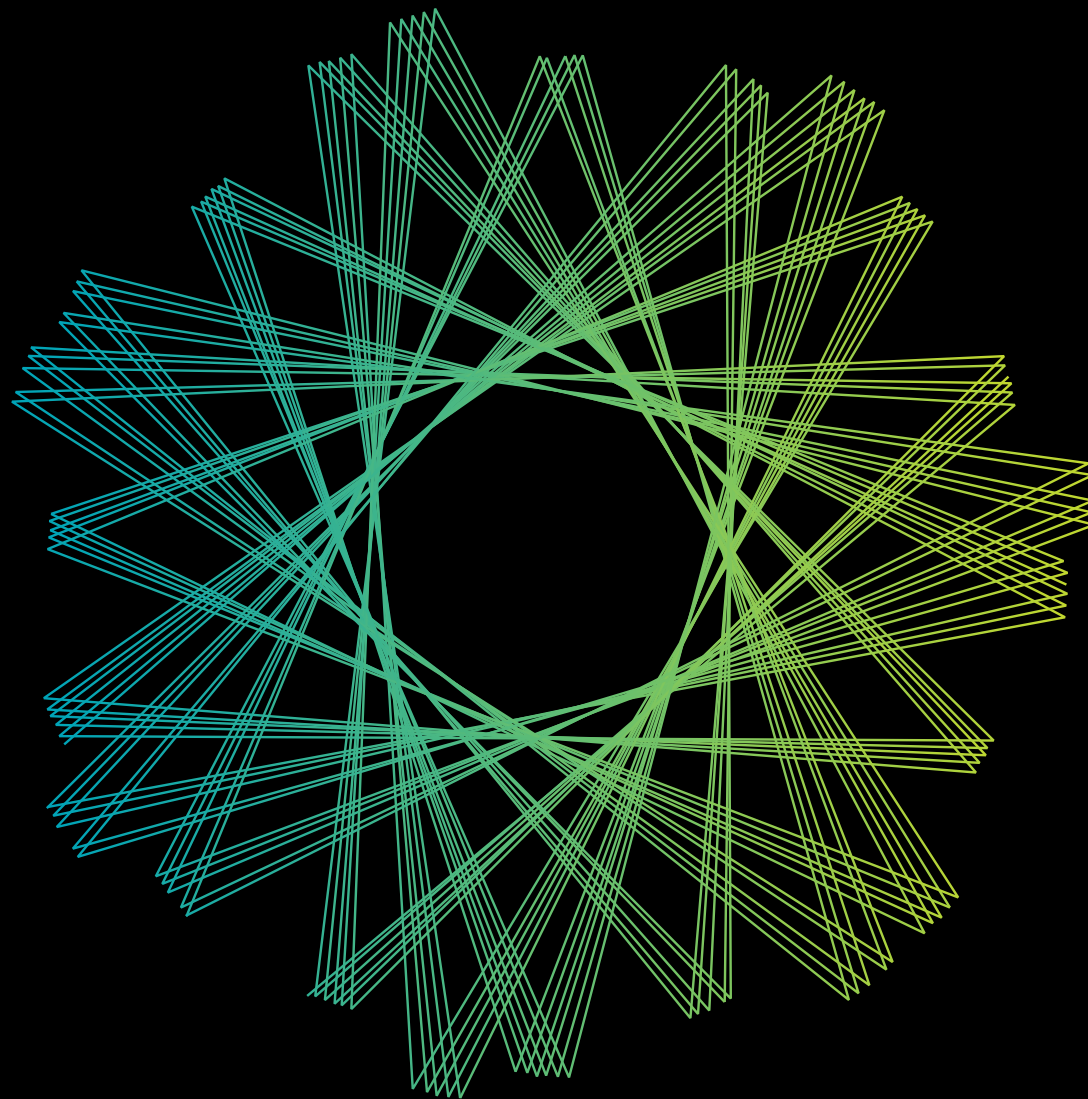


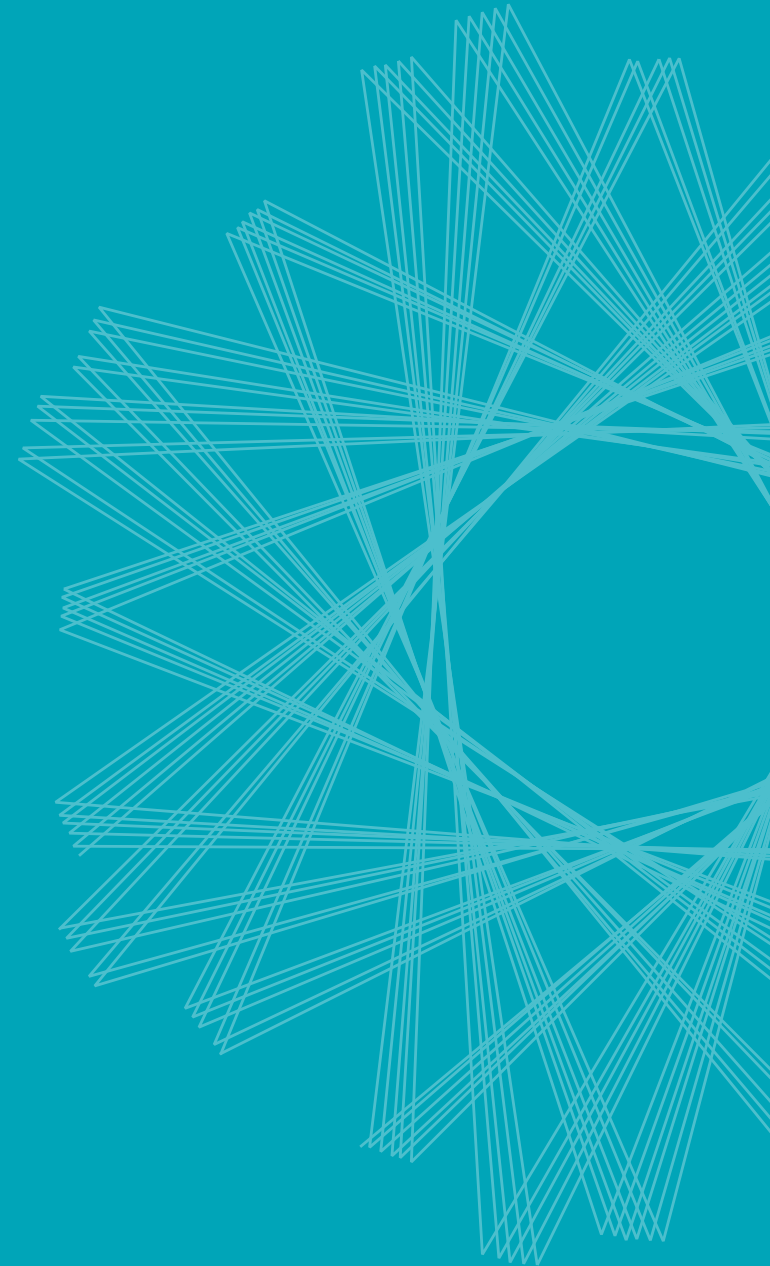
Deloitte.



Code d'éthique de Deloitte Canada

Table des matières

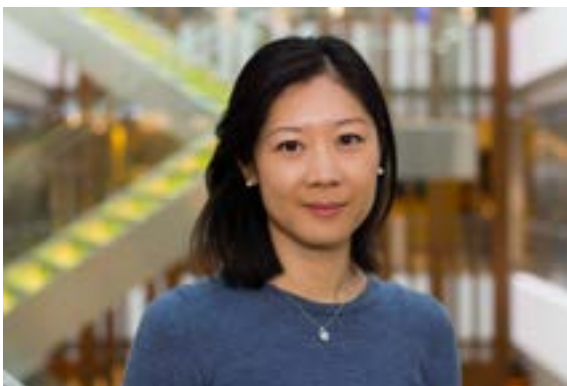
1	Code d'éthique de Deloitte Canada	2
2	Principes mondiaux de conduite professionnelle de Deloitte	3
3	Réputation, intégrité et éthique	6
4	Notre engagement à inspirer la confiance du public	11
5	Notre engagement envers nos clients	20
6	Notre engagement les uns envers les autres	27
7	Ressources	33



Code d'éthique de Deloitte Canada



Anthony Viel
Associé directeur général et chef de la direction



Jasmine Tsang
Associée directrice, Éthique

Chez Deloitte, nous aspirons à être des leaders dans notre profession, notre marché et nos collectivités. Pour ce faire, chacun de nous doit, en tout temps, penser et agir selon les principes mondiaux de conduite professionnelle de Deloitte (le « code mondial »); nous devons collectivement démontrer nos valeurs communes.

Le Code d'éthique de Deloitte intègre les principes du code mondial et reflète l'engagement du Cabinet en matière de qualité, d'intégrité et de professionnalisme. Il décrit les normes que tous les gens de Deloitte doivent respecter, qu'ils soient associés, employés, sous-traitants ou conseillers indépendants. Le Code d'éthique est non négociable en ce qui a trait à la manière dont nous sommes tous censés penser et agir. Il fournit aussi des conseils pour nous amener à prendre la décision de faire ce qu'il faut de la bonne manière, et présente les nombreuses ressources qui sont à notre disposition.

Il est conçu de façon à nous aider à respecter comme il se doit des normes très élevées en matière d'éthique. Ensemble, le Code d'éthique et le programme d'éthique définissent l'approche de Deloitte visant à créer et à maintenir une culture d'éthique et d'intégrité.

Nous devons tous comprendre notre code d'éthique et l'intégrer dans tout ce que nous faisons. Nous devons appliquer ses principes dans nos actes tant visibles que non visibles. Et lorsque nous sommes témoins de comportements allant à l'encontre de ces principes, nous devons avoir le courage de prendre la parole et de les signaler en utilisant les processus et les canaux prévus à cet effet. C'est ainsi que nous deviendrons de véritables leaders, individuellement et en tant que Cabinet unique.



Principes mondiaux de conduite professionnelle de Deloitte

Tous les jours chez Deloitte, nous cherchons à avoir une influence marquante auprès de nos clients, de nos gens et de nos collectivités. Dans notre profession, le rythme est rapide, les exigences sont élevées et le changement est une constante. Nous innovons, nous nous lançons dans de nouvelles entreprises et nous nous mettons sans cesse au défi d'en faire plus, de manière plus rapide et plus efficace, afin que Deloitte devienne le choix qui va de soi – le véritable leader du marché. Mais certaines choses ne changent pas... notamment notre engagement envers nos valeurs communes.

Le code mondial de Deloitte est fondé sur nos valeurs communes et reflète notre conviction profonde que l'éthique et l'intégrité sont fondamentales et non négociables chez Deloitte. Le présent code mondial a été adopté par Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL) et chacun de ses cabinets membres. Les éléments présentés ci-dessous illustrent les principaux engagements auxquels nos parties prenantes peuvent s'attendre de la part de l'ensemble de nos gens, dans tous les cabinets membres du réseau Deloitte.

Nos valeurs communes* sont un ensemble de principes de base qui orientent nos comportements collectifs. Elles établissent les attentes que nous avons les uns envers les autres et elles définissent comment nous devons nous comporter à titre de gardiens de Deloitte. Elles constituent également un terrain d'entente pour unir nos cultures et nos régions. Par-dessus tout, elles nous aident à obtenir la confiance et le respect de nos principales parties prenantes.

Ouvrir la voie

Deloitte n'est pas seulement **un leader de la profession; nous la réinventons pour l'avenir**. Nous nous engageons également à créer des occasions et à ouvrir la voie vers un monde plus durable.

Servir avec intégrité

En agissant de manière éthique et avec intégrité, Deloitte a obtenu la confiance de ses clients, des organismes de réglementation et du public. **Maintenir cette confiance est notre responsabilité la plus importante.**

Prendre soin les uns des autres

Nous **prenons soin les uns des autres** et nous accordons la priorité au respect, à l'équité, au perfectionnement et au mieux-être.

Favoriser l'inclusion

Nous excellons lorsque nous favorisons une culture inclusive et la diversité sous toutes ses formes, car cela nous permet d'attirer les meilleurs talents, de favoriser l'innovation et d'offrir des solutions équilibrées à nos clients.

Travailler ensemble pour avoir une influence marquante

Nous **adoptons une mentalité axée sur la collaboration dans le cadre de notre travail, et nous favorisons la collaboration entre nos services, nos régions et nos compétences** pour avoir une influence.

Nous nous engageons à servir nos clients avec distinction

Intégrité

- Nous sommes directs et honnêtes dans nos opinions professionnelles et nos relations d'affaires.
- Nous sommes sincères au sujet des services que nous fournissons, des connaissances que nous possédons et de l'expérience que nous avons acquise.
- Nous encourageons une culture d'esprit critique professionnel et de responsabilité personnelle qui appuie nos clients et renforce la qualité des services que nous offrons.
- Nous comprenons l'incidence générale que notre travail peut avoir sur notre société, nos gens et nos clients, et nous menons nos activités en gardant cet élément à l'esprit.

Qualité

- Nous nous engageons à fournir des services de qualité en misant sur l'étendue de nos ressources, de notre expérience et de nos points de vue pour répondre aux besoins des clients et résoudre leurs problèmes.
- Nous nous efforçons de produire des résultats qui ont une influence marquante pour nos clients.

Comportement professionnel

- Nous nous conformons aux normes professionnelles, aux lois et aux règlements applicables, et tentons d'éviter les actes pouvant nous discréditer ou discréditer nos professions.

- Nous nous engageons à gagner et à conserver la confiance du public envers le travail que nous accomplissons.

Objectivité

- Nous faisons preuve d'objectivité dans les opinions professionnelles et les conseils que nous donnons.
- Nous ne permettons pas que des biais inconscients, des conflits d'intérêts ou des influences indues de personnes, d'organisations, de technologies ou autres facteurs compromettent l'exercice de notre jugement professionnel et nos responsabilités.

- Nous n'offrons, n'acceptons et ne sollicitons pas de cadeaux, de divertissements ou de marques d'hospitalité si nous avons des raisons de croire que l'intention qui les dicte est d'influer de manière inadéquate sur nos décisions d'affaires ou de nuire à notre objectivité.

Compétence

- Nous faisons preuve de diligence raisonnable en vue de nous assurer que les professionnels possèdent les compétences voulues pour l'exécution des missions et la satisfaction des besoins des clients.
- Nous encourageons l'innovation et les nouvelles idées pour améliorer la valeur et le rendement de nos services, tout en nous souciant de l'incidence sur la société.

Pratiques d'affaires équitables

- Nous respectons nos concurrents et nous nous engageons à employer des pratiques d'affaires équitables.
- Nous recevons des honoraires qui reflètent la valeur des services que nous fournissons et les responsabilités que nous assumons.

Protection des données et confidentialité

- Nous prenons des mesures pour protéger les renseignements confidentiels et personnels que nous possédons, recueillons et traitons, conformément aux lois et aux obligations professionnelles ainsi qu'à nos propres politiques et pratiques de gestion des données.
- Nous interdisons la divulgation des renseignements confidentiels et personnels que nous avons en notre possession, à moins d'avoir la permission ou l'obligation légale ou professionnelle de le faire.
- Nous interdisons l'utilisation de renseignements confidentiels sur nos clients présentant un avantage personnel ou un avantage pour des tiers.

Nous nous engageons à insuffler à nos professionnels talentueux la volonté de fournir une valeur exceptionnelle

Respect, diversité et traitement équitable

- Nous encourageons une culture et un environnement de travail où nos gens se traitent avec respect, courtoisie et équité, ce qui favorise l'égalité des chances pour tous.
- Nous encourageons et apprécions la diversité des gens, des points de vue, des talents et des expériences.
- Nous créons des milieux de travail inclusifs qui répondent non seulement aux besoins de chacun, mais qui permettent également à nos gens d'utiliser leurs forces uniques.
- Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement dans nos milieux de travail fondée sur le sexe, la race, la religion, l'âge, un handicap, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou les catégories protégées par les lois locales."

Perfectionnement professionnel et soutien

- Nous investissons dans nos gens afin qu'ils puissent acquérir les connaissances et les compétences professionnelles dont ils ont besoin pour accomplir leurs fonctions efficacement.
- Nous aidons nos gens à réaliser pleinement leur potentiel en investissant dans des programmes de soutien et de perfectionnement personnels et professionnels.
- Nous offrons un environnement de travail sécuritaire à nos gens et nous nous attendons à ce que nos clients en fassent autant.

Nous nous engageons à contribuer à la société en étant un modèle à suivre pour apporter un changement positif

Lutte contre la corruption

- Nous nous opposons à la corruption. Nous ne versons et ne recevons pas de pots-de-vin; nous n'autorisons et n'incitons pas non plus des tiers à verser ou à accepter des pots-de-vin en notre nom.
- Nous soutenons les efforts visant à contrer la corruption et les crimes financiers.

Chaîne d'approvisionnement responsable

- Nous ne tolérons pas de comportement illégal ou non éthique de la part de nos fournisseurs, de nos sous-traitants et de nos partenaires.
- Nous choisissons nos fournisseurs selon des processus d'approvisionnement équitables.

Responsabilité sociale

- Nous contribuons à la société et aux collectivités en faisant équipe avec des organismes à but non lucratif, des administrations publiques et d'autres organisations afin d'avoir une influence positive sur des enjeux locaux, nationaux et mondiaux.
- Nous soutenons nos collectivités de différentes manières, notamment en faisant des dons en argent, en offrant des services bénévoles à des clients et en encourageant nos gens à faire du bénévolat.
- Nous soutenons les efforts visant à stimuler le développement durable et nous respectons les normes relatives aux droits de la personne.
- Nous reconnaissons que nos activités professionnelles et la prestation de nos services peuvent, à l'occasion, avoir une incidence environnementale et nous nous efforçons de réduire leurs conséquences néfastes potentielles.

Réputation, intégrité et éthique

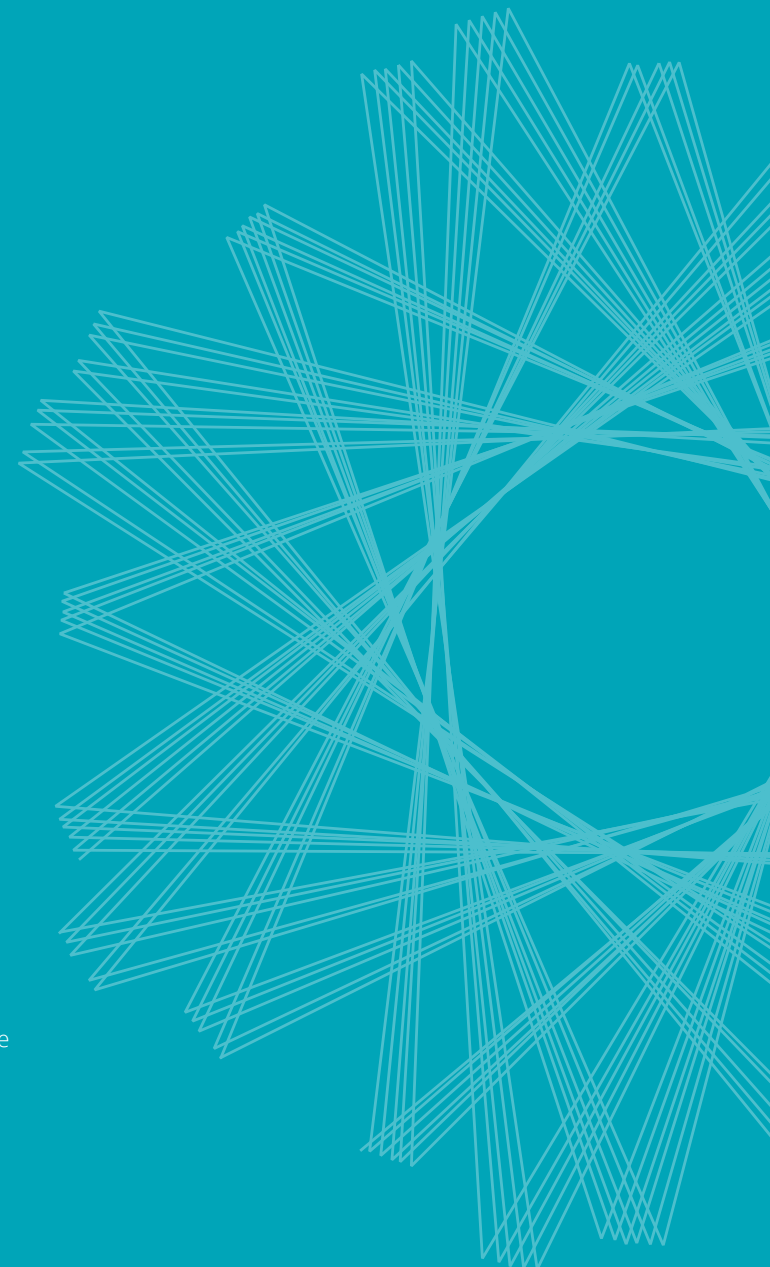
66

La connaissance, la compréhension et l'application du Code d'éthique font partie intégrante de ce que nous sommes et de ce que nous représentons. Nous dépendons les uns des autres pour nous acquitter de nos responsabilités éthiques. Chacun de nous a l'obligation d'adopter et de défendre les comportements décrits dans le Code.

Anthony Viel, associé directeur général et chef de la direction

Chez Deloitte, ce qui nous distingue, ce n'est pas uniquement ce que nous faisons, mais la façon dont nous le faisons. De plus, nous :

- exécutons nos tâches et nos obligations avec honnêteté, intégrité et professionnalisme;
- agissons et communiquons de façon transparente afin de susciter la confiance et de réduire le plus possible l'ambiguïté;
- plaçons l'honnêteté et l'intégrité devant notre désir personnel de gratification, de croissance et de rentabilité;
- faisons preuve de courtoisie dans tous nos échanges, et gérons les conflits et la confrontation de manière constructive;
- reconnaissons nos erreurs et nos difficultés d'ordre éthique, demandons de l'aide et remédions promptement aux conséquences fâcheuses;
- respectons le choix de nos collègues ou de nos clients de communiquer dans une langue nationale ou une langue officielle dans leur territoire, en l'occurrence en français ou en anglais au Canada, et en espagnol au Chili;
- signalons ce qui nous semble incorrect.





Duncan Sinclair
Président du Conseil



Chez Deloitte, l'intégrité est le socle de nos valeurs fondamentales communes. Elle définit qui nous sommes en tant qu'individus et qu'organisation, et comment nous évoluons et progressons sur le plan professionnel.

Notre notoriété repose sur la confiance, et il incombe à chacun de nous de la protéger et de la préserver, et de rehausser la réputation de Deloitte dans nos efforts pour servir l'intérêt public et accroître notre valeur en tant que cabinet.

Au cours de votre carrière il y aura des moments où vous devrez choisir entre agir correctement ou opter pour la facilité. Il s'agit de moments déterminants, qui témoigneront de l'envergure de votre intégrité et de votre engagement en tant que professionnel de Deloitte.

Il est parfois difficile de prendre les bonnes décisions. Utilisez le cadre de prise de décisions éthiques ci-dessous pour vous guider.

1. Déterminez l'enjeu (faites la distinction entre les faits, les hypothèses et les préjugés personnels).
2. Identifiez les parties prenantes (vos collègues, le Cabinet, les clients, les organismes de réglementation, le grand public).
3. Passez en revue les valeurs communes du Cabinet, le Code d'éthique et toute loi pertinente.
4. Consultez les autres, comme le Bureau de la déontologie, les Services aux talents, le Bureau du directeur des affaires juridiques ou un leader de confiance.
5. Envisagez les plans d'action possibles et leurs conséquences.
6. Choisissez un plan d'action et évaluez les leçons retenues.

Dans votre évaluation de la situation, il serait bon que vous vous posiez les questions ci-dessous pour

La réputation et l'intégrité sont indissociables. Chacune de vos interactions et de vos décisions se reflète sur vous et sur notre notoriété.

vous aider à prendre la décision appropriée quant à la marche à suivre possible, et à faire le bon choix :

- Cette question provoque-t-elle un malaise en moi?
- Si cette question était divulguée publiquement, la réputation de Deloitte, en tant qu'organisation dotée d'un code d'éthique, serait-elle entachée?
- Est-ce que je serais réticent ou gêné d'en parler à ma famille, à mes amis ou à mes collègues?
- La vie, la santé, la sécurité ou la réputation de quelqu'un pourrait-elle être menacée?
- L'action envisagée pourrait-elle sembler inappropriée pour un tiers impartial?
- Ces actions sont-elles illégales ou non éthiques?
- Mon comportement est-il juste et honnête?

Si vous êtes toujours indécis quant à la conduite à tenir, n'hésitez pas à consulter les ressources à votre disposition. Vous pouvez vous adresser à un leader d'affaires, un associé principal, un conseiller en talent ou un associé directeur, ou au personnel de l'Éthique ou au Bureau du directeur des affaires juridiques. Vous pouvez également téléphoner à la Ligne d'assistance déontologique de Deloitte (veuillez vous reporter à la section **Ressources** du présent document).

Parlons-en!

Il vous incombe individuellement de connaître, de comprendre et de respecter le Code d'éthique. **Vous êtes également responsable d'assurer le respect du Code d'éthique.**

Lorsqu'une chose semble incorrecte, chacun de nous a la responsabilité d'en parler et d'agir. Il nous incombe de détecter et de signaler de bonne foi tout manquement potentiel ou réel au Code d'éthique ou toute préoccupation qui s'y rapporte, et d'agir avec honnêteté et professionnalisme.

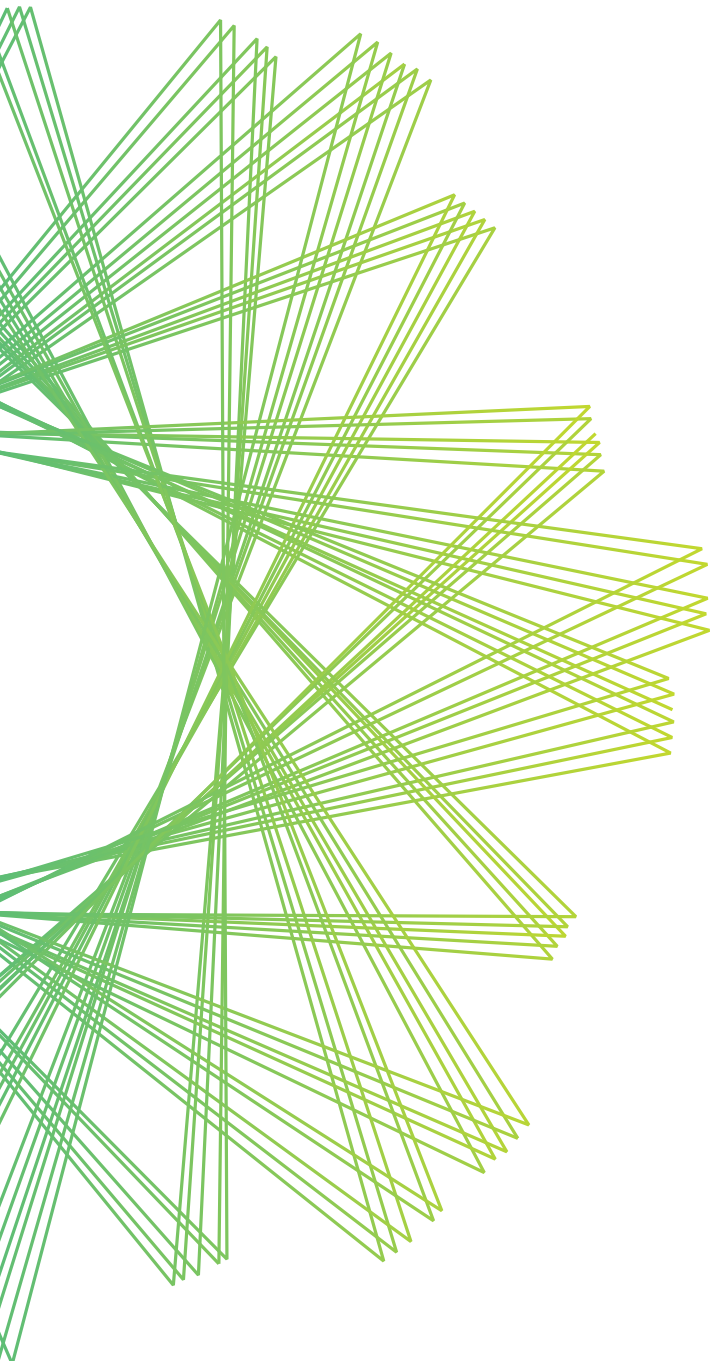
- Si vous avez connaissance d'un comportement pouvant aller à l'encontre de l'éthique, être illégal ou frauduleux, ou de tout autre manquement aux lignes directrices du Cabinet, que ce soit de la part d'un collègue, d'un client, d'un fournisseur, d'un sous-traitant ou d'une autre personne ou organisation associée au Cabinet, il importe que vous signaliez la situation en empruntant une **voie de communication appropriée**, conformément aux indications de la section **Ressources** du présent document.
- On peut résoudre bon nombre de situations par une discussion franche, une consultation ou nos voies de communication. Cependant, lorsque cela n'est pas possible ou si vous préférez obtenir de l'aide en toute confidentialité, vous pouvez faire appel à la ligne d'assistance déontologique gérée par un tiers.
- Si vous êtes sollicité pour communiquer des renseignements ou prendre part à une enquête, vous êtes censé collaborer ouvertement et honnêtement. Votre abstention pourrait donner lieu à des mesures disciplinaires. La confidentialité des renseignements permettant l'identification de personnes concernées sera assurée, à moins que leur divulgation ne soit

nécessaire aux fins d'enquête ou de prise de mesures correctives liées à l'incident, ou encore que leur divulgation ne soit exigée par la loi.

- Même si le Code d'éthique est très complet, il n'est pas exhaustif. Nous vous invitons à utiliser les sources d'information appropriées pour obtenir les lignes directrices, les règlements et les normes professionnelles à jour, et à consulter les ressources du Cabinet décrites dans la section **Ressources** du présent document. Nous vous recommandons fortement de vous renseigner chaque fois que vous avez des doutes au sujet de vos responsabilités ou de l'interprétation d'une ligne directrice du Cabinet. Le Code d'éthique et les lignes directrices font état du comportement éthique attendu de nous, mais ils ne peuvent répertorier toutes les situations auxquelles nous faisons face. En prenant la parole et en exprimant nos préoccupations, nous protégeons notre réputation et les intérêts de nos clients.

Lorsque vous commencez à travailler chez Deloitte et chaque année par la suite, vous êtes tenu de signer une confirmation annuelle de conformité.





Notre engagement à ne pas prendre de mesures de représailles

Deloitte ne tolère aucune mesure de représailles à l'égard de toute personne qui signale de bonne foi un manquement potentiel ou réel au Code d'éthique. Nous sommes déterminés à offrir un environnement de travail qui favorise une communication continue et ouverte sur l'éthique, la conformité ou d'autres sujets connexes, et qui encourage le signalement des cas de non-respect réels ou potentiels de n'importe quelle ligne directrice de Deloitte, des normes professionnelles ou du Code d'éthique, sans crainte de mesures de représailles. Il n'y aura pas de mesures de représailles à l'encontre des personnes qui prendront la parole et

feront un signalement véridique ou qui participeront à une enquête. Si vous estimez que vous avez fait l'objet de mesures de représailles de quelque nature que ce soit, veuillez observer les procédures de signalement indiquées dans la ligne directrice sur la **protection contre les mesures de représailles** pour que la situation soit promptement corrigée.

Le Code d'éthique de Deloitte est votre code d'éthique

Nous devons nous entraider afin de comprendre notre code d'éthique et de le mettre en pratique dans tout ce que nous faisons. Si vous avez de la difficulté à comprendre le Code d'éthique ou à le mettre en pratique, demandez de l'aide en utilisant les voies de communication indiquées dans la section **Ressources** du présent document. Le non-respect ou les dérogations constantes du Code d'éthique ne seront pas tolérés et, le cas échéant, la direction prendra des mesures pouvant aller jusqu'à un licenciement motivé.

Nous donnons le meilleur de nous-mêmes lorsque nous ressentons un sentiment d'appartenance, que nous pouvons être entièrement nous-mêmes au quotidien dans notre travail et que nous sommes bien traités. **Le Code d'éthique vise à aider chacun de nous à tenir des propos mesurés et à adopter une attitude pondérée pour qu'ensemble, nous puissions créer un environnement propice à un rendement élevé, qui favorise un véritable sentiment d'appartenance au sein de Deloitte.**

Notre engagement à inspirer la confiance du public

66

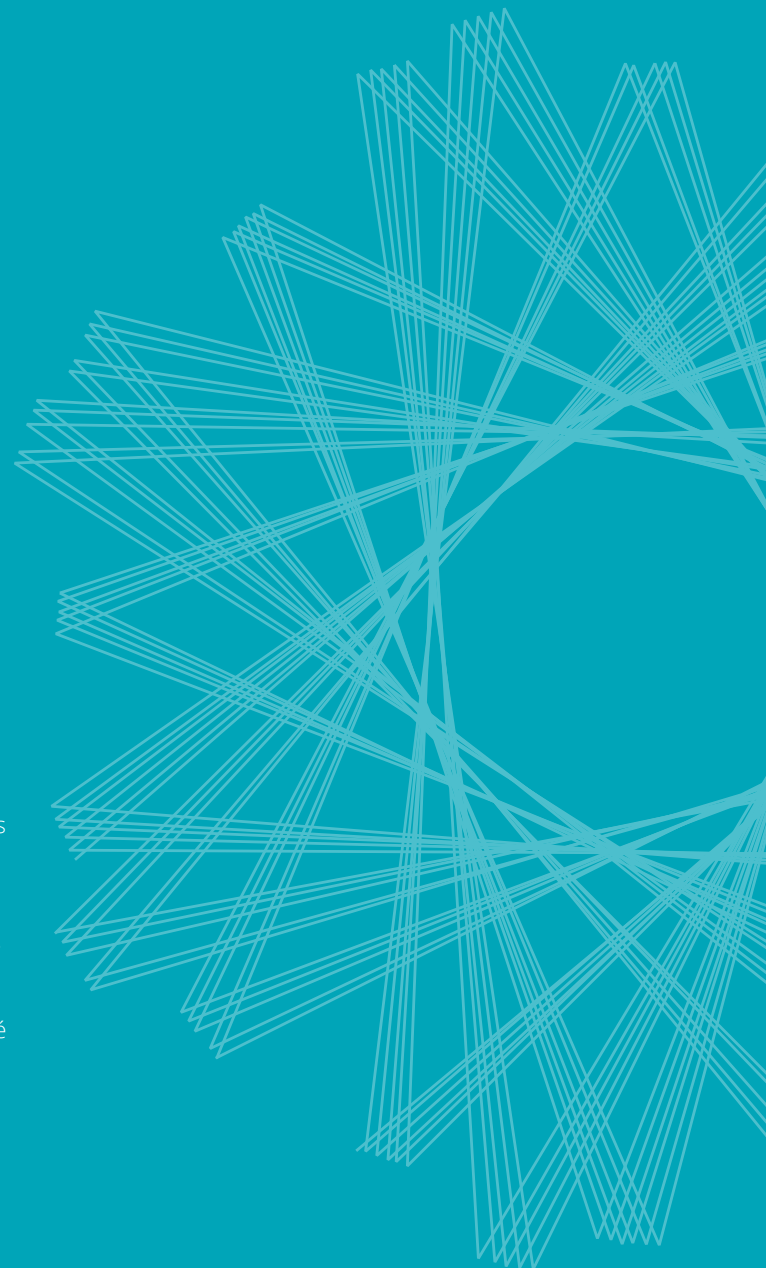
Nous avons à l'égard du public une responsabilité qui doit être prioritaire. La confiance que le public accorde à Deloitte et à nos normes élevées à l'égard d'un comportement éthique est fondamentale dans tout ce que nous faisons.

Sue Bennett, associée directrice, Audit et Certification

Nos clients nous font confiance. Nous devons en tout temps demeurer objectifs et libres de toute influence et de tout préjugé ou parti pris personnel. Nous ne courrons pas le risque que notre intégrité, notre objectivité ou notre indépendance soient perçues comme étant compromises en raison des services que nous offrons aux clients.

Nous nous engageons :

- à faire preuve d'équité et d'objectivité dans les opinions professionnelles et les conseils que nous donnons;
- à nous assurer que les jugements et les conclusions sont fondés sur l'analyse de données pertinentes, sans préjugé ni favoritisme; et
- à éviter de céder à une influence indue, ou à un préjugé ou à un parti pris personnel.





Brian McKenna
Chef des risques



Être un chef de file, à tous les niveaux, au sein des organisations canadienne et mondiale de Deloitte est une excellente réalisation et un grand privilège professionnels. Ce privilège, comme vous vous y attendriez, est assorti d'obligations. Nous jouons un rôle particulier dans l'économie et nous avons l'obligation positive de maintenir la confiance du public. Cette obligation est intégrée à notre raison d'être et codifiée dans notre code d'éthique.

Peu importe le travail que vous faites ou le service dans lequel vous travaillez, vous devez vous mettre au défi d'être à votre meilleur et de faire un travail de qualité optimale conformément aux normes professionnelles, juridiques et éthiques. Si vous ne parvenez pas à produire ces résultats, quelque chose doit changer. Les choix que vous effectuez pour favoriser ce changement peuvent créer une pression positive et appropriée en ce qui a trait aux échéanciers, au budget et aux attentes des clients et devraient mener à des discussions et à des résultats positifs. Vous disposez de nombreux canaux pour avoir des discussions sur, notamment, les projets, les affaires, les talents et l'éthique.

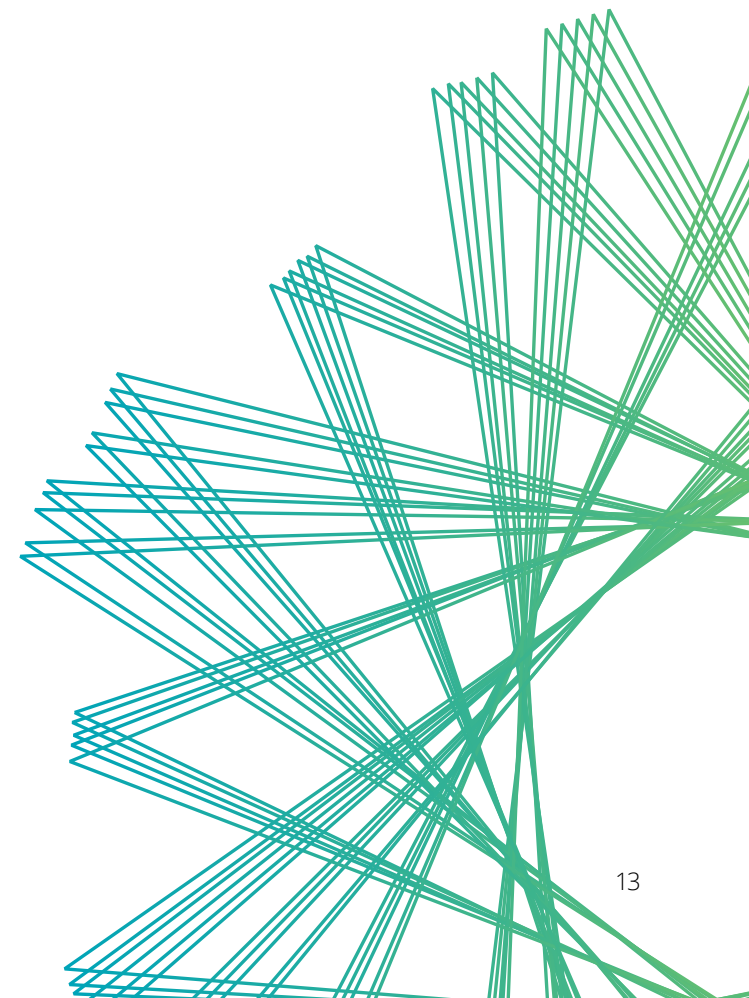
Nous devons réfléchir à notre raison d'être globale et l'intégrer à notre travail afin de nous assurer que nous atteignons nos cibles pour toutes nos parties prenantes.

Excellence opérationnelle

Notre réputation dépend entièrement, non seulement de l'intégrité de nos gens, mais également de la qualité des services offerts par Deloitte. Chacun de nous est tenu d'observer les protocoles pertinents et de respecter toutes les normes applicables. Les processus et les opérations du Cabinet continueront d'évoluer de manière à améliorer l'efficacité et à soutenir les nouveaux services, les nouveaux modèles d'exploitation ainsi qu'une envergure et une souplesse accrues, mais les impératifs opérationnels et de gestion des risques sous-jacents demeureront les mêmes.



- Respectez rigoureusement les protocoles de gestion des risques (p. ex., **l'acceptation du client et l'acceptation de la mission**, les vérifications de l'indépendance et des **conflits d'intérêts**).
- Ne servez que les clients qui se conforment aux politiques du Cabinet en matière d'acceptation du client et d'acceptation de la mission.
- N'offrez des services que lorsque vous pouvez en assurer la qualité.
- Livrez une juste concurrence; énoncez avec exactitude nos compétences et notre capacité de produire les résultats escomptés.
- Divulgez tout recours à des tiers.
- Documentez clairement le travail que vous effectuez et le fondement de vos conclusions.
- Déclarez les heures, les dépenses et les autres renseignements nécessaires d'une manière honnête, exacte, exhaustive et rapide, conformément aux lignes directrices sur **l'enregistrement des heures** et les **dépenses remboursables**.
- Assurez la tenue de dossiers (p. ex., des dossiers sur papier, des fichiers électroniques ainsi que des enregistrements vidéo et audio) conformément à la **ligne directrice sur la conservation des documents relatifs aux missions** et à la **ligne directrice sur la conservation des documents**.





Indépendance

Nous devons rester indépendants vis-à-vis de nos clients, dans les faits comme dans les apparences.

Le maintien de notre indépendance est fondamental pour notre profession et notre réputation. Nous exerçons nos activités dans un environnement réglementé en raison de nos audits externes d'états financiers et de nos autres services de certification. La conformité permanente à la ligne directrice sur l'indépendance de Deloitte est une condition d'emploi pour tous les associés, les professionnels et les membres du personnel de Deloitte. Dans certaines circonstances, la ligne directrice s'applique à d'autres parties, par exemple aux sous-traitants, aux conseillers internes et aux membres indépendants du conseil d'administration. La mesure dans laquelle la ligne directrice s'applique à vous dépend de votre niveau et du poste que vous occupez dans le Cabinet. Dans bien des cas, la ligne directrice s'étend aussi aux membres de votre famille immédiate. Une fois par année, on vous demandera de confirmer votre conformité à la **politique d'indépendance** du Cabinet.

Il peut être difficile de s'y retrouver en matière d'indépendance. Si vous avez des questions, veuillez consulter **Indépendance Canada**.

Indépendance d'esprit

La capacité de formuler une conclusion indépendamment de toute influence susceptible de compromettre son jugement professionnel. Cela permet d'agir avec intégrité et impartialité et de faire preuve d'objectivité et de scepticisme sur le plan professionnel.

Indépendance apparente

Empêcher la perception que l'intégrité, l'objectivité ou l'esprit critique ont peut-être été compromis.

Indépendance personnelle

L'indépendance concerne les participations financières (c.-à-d. le fait de détenir des actions, des obligations et des parts de fonds communs de placement) et les relations (p. ex., les comptes de valeurs mobilières, les emprunts et les polices d'assurance), et peut être touchée par les événements marquants de la vie comme un mariage, l'achat d'une maison ou une promotion. Il importe que vous compreniez en quoi les règles d'indépendance influent sur vous, compte tenu de votre niveau, de votre gamme de services et de vos fonctions.

Il serait bon de consulter les **systèmes de recherche sur les entités et la conformité de Deloitte (DESC)** et de **gestion des relations avec la clientèle (CRM)** avant d'effectuer un placement ou d'amorcer une relation financière.

- Il importe de noter que les entités restreintes ne figurent pas toutes dans le système DESC. Certaines sociétés fermées sont des clients d'audit ou de certification et, par conséquent, sont des entités restreintes; cependant, les sociétés fermées ne sont pas toutes inscrites dans le système DESC.
- CRM est le système dans lequel figurent tous les clients canadiens, y compris les sociétés fermées. Vous pouvez également consulter l'ALSC ou **Indépendance Canada**.

Les comptes de valeurs mobilières détenus auprès d'une maison de courtage doivent être confiés à un courtier participant au Programme d'importation des données des courtiers (PIDC). Les comptes de valeurs mobilières détenus auprès d'un courtier en fonds communs de placement doivent être confiés à un courtier qui participe au Programme d'approbation préalable de fonds communs de placement (PAPFCP). Il est préférable de faire préapprouver les autres types de comptes de valeurs mobilières par **Indépendance Canada** pour obtenir la confirmation que vous pouvez ouvrir un compte ou conserver un compte existant.

Indépendance Canada effectue des examens périodiques de l'information déclarée par certains associés et d'autres professionnels occupant un poste de direction. Le fait de ne pas maintenir votre compte à jour dans le système GIMS pourrait entraîner l'imposition de pénalités financières par le Comité des sanctions ou le Comité de discipline, des réprimandes écrites, des conséquences sur les évaluations du rendement et un éventuel licenciement.

Conseil

Normalement, il convient d'éviter d'établir de nouvelles relations financières avec des entités restreintes. Citons, à titre d'exemple, les hypothèques, les comptes de courtage, l'assurance vie, les cartes de crédit, les prêts ou les marges de crédit, et les comptes ou dépôts bancaires. Avant d'accepter un emploi ou un poste d'administrateur auprès d'une entité restreinte, veuillez consulter **Indépendance Canada**.

Indépendance professionnelle

Il nous est interdit d'offrir à des entités restreintes des services non autorisés et non conformes à la ligne directrice sur l'indépendance de Deloitte ni aux règles pertinentes des organismes de réglementation. Nous offrons un large éventail de services professionnels, ce qui signifie que les incidences sur l'indépendance sont très variées.

Dans le cas d'un client de certification auquel nous fournissons d'autres services, il faut consulter l'associé leader du service à la clientèle (ALSC) ou, dans certains cas, la personne-ressource inscrite dans le système DESC, qui évaluera si la mission éventuelle est acceptable. L'ALSC est responsable d'obtenir l'approbation préalable du Comité d'audit ou de la gouvernance, le cas échéant.

Éléments importants :

- Il faut comprendre quels services sont permis et quelles approbations sont nécessaires avant de commencer votre travail.
- Les relations d'affaires avec des tiers ou avec le marché (p. ex., des sous-traitants, des partenaires d'alliances, des ententes de partenariat, des ententes avec des revendeurs et des sous-traitants indépendants) doivent être préapprouvées par **Indépendance Canada**, de même que les relations avec les fournisseurs d'une valeur supérieure à 50 000 \$.
- Consultez l'ALSC, votre leader de la GRQ ou **Indépendance Canada** concernant les demandes de commandite et d'adhésion et les demandes de clients concernant des événements publics.
- Évitez les conflits d'intérêts réels ou perçus.

Relations d'affaires liées au marché

Une relation d'affaires liée au marché s'entend d'une relation conclue en vue de fournir des services à un ou plusieurs clients, ou de rehausser notre prééminence sur le marché. Avant d'attribuer un contrat à un tiers en vue d'établir une relation d'affaires liée au marché, vous êtes tenu d'obtenir l'approbation d'**Indépendance Canada**, qui veillera à ce que la relation d'affaires ne compromette pas notre indépendance et ne crée pas de conflit d'intérêts.

Les ententes de partenariat, les relations de type maître d'œuvre/sous-traitant, les commissions et les commissions pour recommandation, les relations avec des revendeurs et les relations de placement de même que les offres de services conjointes et les relations avec des sous-traitants indépendants sont des exemples de relations d'affaires liées au marché.

Nous sélectionnons les tiers tels que les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires d'alliances en fonction de leurs compétences, compte tenu de leur réputation et de la qualité, du tarif et des normes de service associés à leur offre. Les décisions sont fondées sur des critères objectifs, qui sont appliqués de façon uniforme, équitable et exempte de favoritisme. Un contrôle préalable approprié et une évaluation de l'indépendance sont effectués avant l'établissement de toute relation officielle.

Conflits d'intérêts professionnels, commerciaux et personnels

Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans le cadre des relations que Deloitte entretient avec de nombreux clients, contreparties et tiers partout dans le monde. Des conflits professionnels peuvent survenir dans certaines circonstances entre nous-mêmes et des clients potentiels, ou entre nos devoirs et nos obligations envers une partie et nos devoirs et nos obligations envers une autre partie. Les membres des équipes de mission peuvent avoir des conflits personnels liés à des relations professionnelles, personnelles, financières, commerciales ou dans le cadre de leur emploi ou de leurs fonctions dans un conseil d'administration. Il vous incombe de protéger les renseignements confidentiels de nos clients, et de déceler et de régler les conflits d'intérêts conformément aux lignes directrices du Cabinet et aux exigences réglementaires. Communiquez avec **l'équipe nationale de gestion des conflits** pour obtenir de l'aide afin de résoudre les conflits d'intérêts.

Évitez les conflits d'intérêts en veillant à ce que vos décisions, opérations et relations d'affaires ne privilégient pas vos intérêts aux dépens de ceux du Cabinet, des clients, de vos collègues, de la profession ou du public.

Les situations qui contribuent à créer des conflits d'intérêts, qui sont résumées ci-dessous, sont abordées de façon plus détaillée dans les sections pertinentes du Code.

- Évitez d'accorder ou d'accepter des faveurs ou des incitatifs financiers.
- Faites preuve de discernement lorsque vous prenez part à des activités, à des situations ou à des relations externes pouvant porter atteinte, ou donner l'impression de porter atteinte, à votre jugement professionnel. Citons notamment les activités sociales avec des clients actuels ou éventuels, les relations personnelles, les emplois externes et les nominations au sein de conseils d'administration qui peuvent entrer en conflit avec vos responsabilités ou aller à l'encontre des intérêts du Cabinet.
- Évitez de vous placer dans une situation où vous ou un proche pourriez tirer personnellement profit de vos connaissances et du poste que vous occupez.



Activités politiques

Deloitte demeure impartial à l'égard des partis politiques canadiens à tous les échelons de gouvernement. Les employés peuvent contribuer personnellement ou donner bénévolement de leur temps personnel à des activités politiques, mais sachez que les activités suivantes nécessitent l'approbation préalable du Chef des risques :

- Collecte de fonds ou bénévolat en faveur d'un candidat à une fonction officielle associée à un gouvernement, à un parti provincial ou municipal ou à une organisation de ce genre
- Briguer, accepter ou occuper une fonction politique associée à une administration publique, provinciale ou municipale, ou à tout autre organisme semblable.

Les employés et les associés de Deloitte doivent se garder de faire ce qui suit :

- proposer, donner, demander ou recevoir des paiements illicites ou des pots-de-vin;
- offrir des paiements de facilitation;
- offrir quoi que ce soit de valeur (p. ex., cadeaux, divertissements, occasions d'emploi, dons de charité ou contributions politiques) à un client actuel ou éventuel, un tiers, un agent public ou un agent public étranger, ou recevoir quoi que ce soit ayant de la valeur de ces personnes pour des motifs inappropriés ou pour obtenir un avantage inéquitable.

Il est de votre devoir de déceler les opérations suspectes et de les signaler à la **Ligne d'assistance déontologique de Deloitte**.

Pratiques d'affaires équitables

Deloitte s'élève contre la corruption sous toutes ses formes. Chacun de nous est responsable de comprendre et de respecter les lois sur la lutte contre la corruption applicables à la conduite de nos activités.

- Deloitte n'effectuera des paiements qu'à des fins légitimes et légales.
- Deloitte ne facilitera pas sciemment le blanchiment d'argent.

Il est strictement interdit de prendre part à toute forme de corruption, notamment proposer, promettre, donner, accepter ou demander des paiements en vue d'obtenir un avantage commercial.

Pour plus de détails, veuillez consulter la **ligne directrice sur la lutte contre la corruption**.



Respect envers les organismes de réglementation

Deloitte est assujéti aux règlements et aux inspections de divers organismes, publics ou autres, comme le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) aux États-Unis. Nous respectons les organismes de réglementation et sommes déterminés à travailler de concert avec eux pour assumer notre rôle dans les marchés publics.

- Vous avez l'obligation de traiter les organismes de réglementation avec respect.
- Vous avez l'obligation de répondre rapidement et de façon appropriée aux demandes d'information, sous réserve de l'approbation de votre leader de la gestion des risques et de la qualité.
- Vous avez l'obligation de consentir à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels ou autres aux fins de l'application de la réglementation au Cabinet.

Respect envers la concurrence

Nous aspirons à être un cabinet de calibre mondial, qui rivalise avec les plus grands intervenants du marché canadien, dans tout ce que nous faisons. Toutefois, nous ne recourons pas à des tactiques trompeuses, illégales ou inappropriées dans le but d'obtenir des renseignements sur les concurrents. Nous respectons nos concurrents et nous nous abstenons de revendiquer notre supériorité en ce qui a trait à leur compétence et à leur intégrité.

Nous devancerons la concurrence de manière juste et honnête grâce à un service à la clientèle novateur et de qualité.

Respect envers la société

Fidèles à notre objectif d'« avoir une influence marquante », nous agissons avec courage et conviction dans tous nos secteurs d'activité et dans tout le pays en servant les clients les plus avertis, en relevant des défis sociétaux complexes et en favorisant l'intégrité et la confiance sur le marché. Nous croyons en la promotion d'une société plus forte en servant l'intérêt public, en créant une raison d'être et une culture de l'inclusion et en encourageant les autres à faire preuve de leadership, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre entreprise.

Nous avons la conviction que notre entreprise se doit d'exercer une influence positive sur les enjeux sociaux et que nous sommes dans une position

privé pour avoir une influence marquante en mettant à profit notre expertise et notre savoir dans les partenariats de notre société, tout comme nous le faisons pour nos clients. Notre approche repose sur l'engagement individuel, des partenariats stratégiques avec des organismes communautaires et l'exercice d'une influence globale sur l'écosystème des collectivités.

Nous nous engageons à prendre en compte tous les effets de nos décisions et de nos actions sur nos gens, nos clients, nos collectivités et la société en général.

Avant d'accepter un poste au sein d'un organisme de bienfaisance ou de siéger à son conseil d'administration, consultez **Indépendance Canada**.

Notre engagement envers nos clients

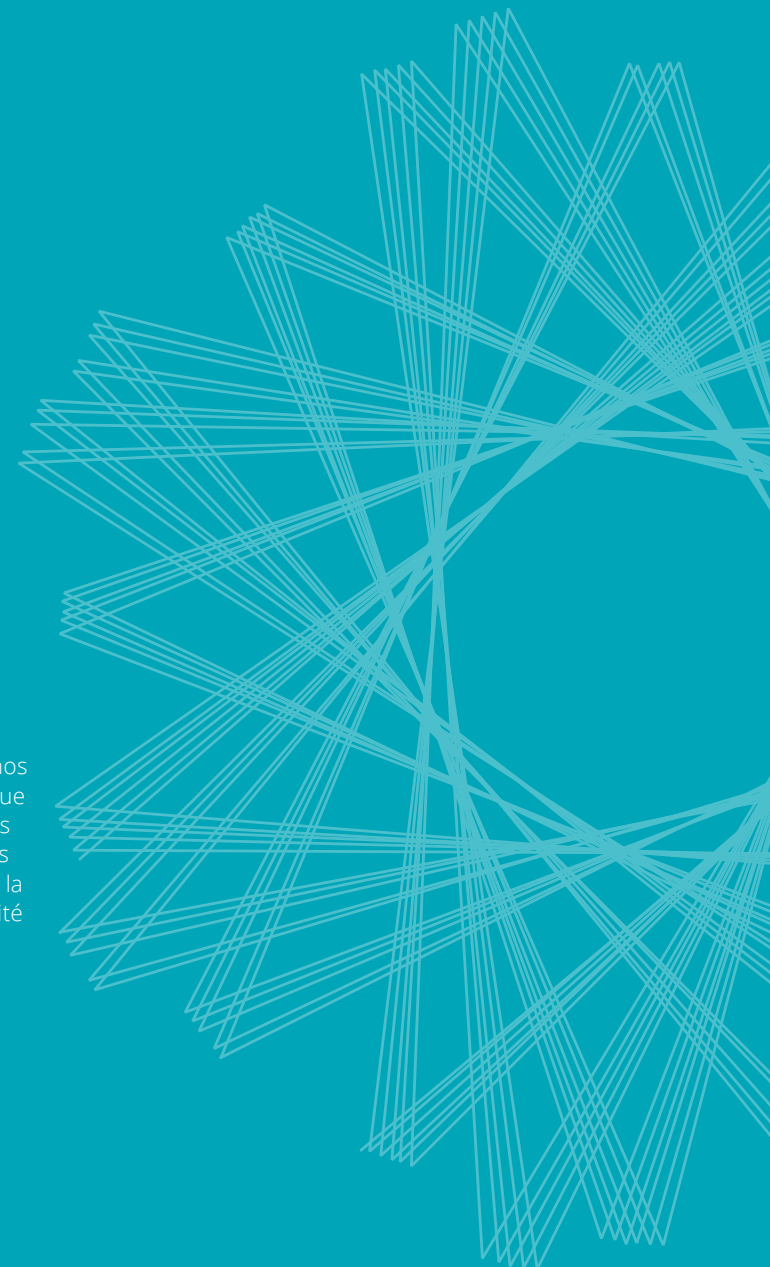
66

Nous sommes jugés sur nos paroles, nos actes et nos fréquentations. La meilleure stratégie pour établir et, surtout, conserver notre réputation est d'assurer la qualité de tout ce que nous faisons.

Marc Perron, chef de la clientèle

Nous aspirons à être le véritable leader du marché au Canada, le choix instinctif des clients les plus prisés qui sont à la recherche d'un conseiller d'affaires. Notre clientèle comprend aussi bien de grandes multinationales (qu'elles soient situées au Canada ou qu'il s'agisse de filiales canadiennes de multinationales) que de petites et moyennes entreprises. Nous servons les chefs de file canadiens d'aujourd'hui et de demain avec distinction.

Nous échangeons de manière efficace et unique avec nos clients. Notre expérience client se distingue par l'étendue et l'intégration de nos services, par l'approche que nous adoptons et les relations que nous établissons avec nos clients, par la façon dont nous favorisons le dialogue et la prise de décisions auprès des clients, et par l'authenticité de nos interactions.





Poonam Singh

Associée directrice, Conseils en gestion des risques



Notre engagement envers les clients de nos services-conseils

Tout commence par notre style et la façon dont nous travaillons. Nous devons assurer une qualité supérieure, un service exemplaire, des points de vue audacieux et de nouveaux modes de fonctionnement. Afin de démontrer notre engagement réel envers nos clients, nous devons devenir le Cabinet le plus novateur et le plus axé sur la collaboration. Nous devons établir un lien de confiance avec nos clients pour les aider à résoudre facilement leurs problèmes.

Nous devons partager les ambitions de nos clients et toujours prévoir leurs besoins. Nous devons également communiquer avec nos clients et être responsables de nos actes. Nous devons comprendre nos clients, la nature de leurs activités et ce qui importe pour eux. Nous devons nous investir dans leur réussite de toutes les manières possibles. Nous devons être présents lorsque nos clients font face aux défis les plus difficiles et les plus pressants, car il s'agit de moments qui comptent.



Sue Bennett

Associée directrice, Audit et Certification



Notre engagement envers nos clients d'audit

L'Audit fait partie des services fondamentaux de Deloitte. Encore aujourd'hui, ce service est au cœur de ce que nous sommes et de ce que nous faisons. Les professionnels de l'Audit jouent un rôle essentiel sur les marchés financiers. Deloitte maintient un engagement indéfectible envers son rôle d'auditeur et notre indépendance, notre respect des lois, des règlements et des normes, ainsi que l'importance de la présentation de l'information financière pour nos clients. La présentation de l'information financière demeure un élément essentiel pour prendre des décisions éclairées en ce qui a trait à l'affectation des capitaux.

Chez Deloitte, nous protégeons toujours notre indépendance, nous faisons toujours preuve d'un esprit critique, et nous n'oublions jamais que rien n'est plus important que la préservation de notre intégrité et de notre caractère, ainsi que le respect de notre rôle d'expert-comptable.

Qualité du travail, compétence professionnelle et diligence

La qualité fait partie intégrante de tout ce que nous faisons. À mesure que nous continuons de créer de nouveaux services multidisciplinaires et d'acquérir de nouvelles pratiques, nous nous assurons de pouvoir exécuter des travaux de qualité et de respecter les normes d'excellence qui ont fait notre renommée.

Notre engagement envers la qualité, les normes professionnelles, les exigences réglementaires et les obligations contractuelles ne sera jamais sacrifié à notre rendement financier.

Pour démontrer nos compétences professionnelles, une diligence raisonnable et la qualité de notre travail, nous :

- offrons à nos clients des services conformes aux normes, aux lignes directrices et aux méthodologies du Cabinet;
- apparions les attentes des clients avec le profil des membres du Cabinet qui possèdent les compétences, les aptitudes et les connaissances nécessaires;
- demandons de l'aide; le cas échéant, nous consultons des ressources appropriées;
- exerçons notre jugement et faisons preuve d'un sain scepticisme, au besoin;

- respectons les engagements envers nos clients sans sacrifier la qualité; nous communiquons et sommes transparents;
- préparons des communications et des rapports conformément aux lignes directrices du Cabinet et aux normes professionnelles applicables;
- favorisons un environnement qui encourage l'échange d'idées et de connaissances à l'échelle du Cabinet et avec les autres cabinets membres.

Nous appuierons tout employé de Deloitte qui tient tête à un client si cet employé a des raisons de croire que le client se livre à des activités illégales ou inappropriées, notamment en ce qui a trait à la présentation de l'information financière ou à d'autres activités commerciales.



Formation continue, accréditations et permis

À titre d'associé ou d'employé de Deloitte, il vous incombe de respecter l'ensemble des lois, des règlements, des exigences contractuelles et des normes professionnelles, y compris ceux qui s'appliquent à votre profession et à votre fonction. Vous devez vous assurer que vos permis et accréditations sont en règle, et signaler à l'associé directeur, Éthique, tout problème qui pourrait avoir une incidence sur votre adhésion à une association professionnelle.

Notre objectif est d'être reconnu pour les perspectives éclairées que nous offrons en ce qui a trait aux grands enjeux commerciaux, économiques et de politiques publiques, et pour les opinions éclairées que nous exprimons dans le cadre d'importants débats. Aussi, nous nous attendons à ce que vous enrichissiez constamment vos connaissances, et que vous mainteniez le niveau approprié d'accréditation et de formation continue.

Consultation

Le fait de demander du soutien pour résoudre un problème concernant un client est perçu comme une marque de force et fait partie intégrante de notre culture et de notre engagement envers l'excellence du service.

Vous devez de consulter **Indépendance Canada** et les ressources sectorielles au sujet de tout problème ou pratique inhabituel ou émergent de même que d'autres questions qui justifient la consultation du Manuel des lignes directrices de Deloitte. Des divergences d'opinions professionnelles pourraient survenir et doivent être résolues au moyen des procédures et protocoles établis.

Vous ne pouvez faire abstraction d'une détermination technique ou liée à une autre pratique qui a été faite par votre leader de la Réglementation et de la gestion des risques, le leader de la Gestion des risques et de la qualité, un directeur des services professionnels, un leader sectoriel national ou **Indépendance Canada**.

Assurez-vous que les consultations sont correctement documentées dans vos dossiers et qu'elles respectent les exigences réglementaires. Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à la **ligne directrice sur la consultation**.



Renseignements confidentiels, personnels et exclusifs

La confidentialité est un impératif d'affaires. Nos clients s'y attendent, nos gens s'y attendent, et notre image de marque en dépend. Il vous incombe d'assurer la protection et de prévenir l'utilisation abusive des renseignements confidentiels.

Peu importe où vous travaillez, vous avez l'obligation professionnelle de protéger les renseignements confidentiels, comme indiqué dans la ligne directrice sur la confidentialité et qui est renforcée par les formations en ligne et autres directives.

La protection des renseignements consiste à utiliser uniquement ces renseignements pour les fins auxquelles ils vous ont été communiqués, de les communiquer uniquement aux personnes qui ont besoin de savoir, de les protéger en tenant compte de manière appropriée de leur sensibilité et de les conserver uniquement aussi longtemps que nécessaire.

Rappelez-vous ce qui suit :

Les renseignements confidentiels ou exclusifs des clients, du Cabinet ou d'autres parties recueillis pendant vos années de service chez Deloitte ne peuvent être utilisés à des fins de gain personnel ou au profit de tiers durant ou après votre affectation.

Qu'entend-on par « renseignement confidentiel »?

En général, un renseignement confidentiel est un renseignement qui n'est pas connu du public au sujet de notre organisation ou que nous avons reçu de nos clients, de notre personnel ou de tierces parties dans l'exercice de nos fonctions. Cela peut comprendre, sans s'y limiter :

- tout renseignement qui, de façon générale, n'est pas connu du public, de nos sociétés affiliées, de nos clients ou de nos collègues, comme des informations financières, des renseignements sur la concurrence ou sur la propriété intellectuelle;
- Tout renseignement (sous quelque forme que ce soit) que vous produisez, recevez, utilisez ou dont vous prenez connaissance au cours de vos années de service chez Deloitte, ou tout renseignement portant sur les systèmes de Deloitte (propriété intellectuelle).
- tout renseignement de nature délicate, y compris des renseignements personnels qui, s'ils étaient divulgués, pourraient porter atteinte aux résultats financiers ou à la réputation de nos clients ou du Cabinet.
- En tant que pratique exemplaire, tous les renseignements avec lesquels vous avez travaillé doivent être considérés confidentiels et la propriété du Cabinet ou de nos clients.
- Tout renseignement permettant d'identifier une personne ou un groupe de personnes (renseignements personnels).

Comment puis-je protéger les renseignements confidentiels?

- Vous devez comprendre ce qu'est un renseignement confidentiel et quelles exigences en matière de protection des données s'appliquent à celui-ci.
- Utilisez uniquement les renseignements confidentiels aux fins pour lesquelles ils vous ont été fournis.
- Consultez uniquement les renseignements confidentiels dont vous avez besoin et accordez uniquement l'accès selon les besoins.
- Utilisez uniquement les appareils, les comptes, les applications et la technologie de Deloitte (ou du client s'il y a lieu) pour traiter les renseignements confidentiels.
- Limitez la quantité de renseignements confidentiels sur support papier avec lesquels vous travaillez à seulement ce dont vous avez besoin.
- Ne pas conserver les renseignements confidentiels plus longtemps que nécessaire, ce qui est conforme à notre ligne directrice sur la conservation des documents.
- Gardez toujours votre bureau en ordre et portez toujours attention à votre entourage lorsque vous travaillez.
- Rappelez-vous que vous avez la responsabilité de protéger les renseignements confidentiels peu importe où vous travaillez et même après la fin de votre emploi chez Deloitte.

Tout incident entraînant l'exposition non autorisée, la perte ou le vol de renseignements confidentiels doit être signalé immédiatement au Bureau de la protection des renseignements personnels à l'adresse privacyoffice@deloitte.ca.



Cadeaux et divertissements

Nous aspirons à établir et à entretenir des relations d'affaires avec nos clients et avec des leaders clés du monde des affaires et du secteur public au Canada. En tout temps, ces relations doivent, tant en apparence que dans les faits, être professionnelles et ne pas influencer sur les décisions d'affaires. Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à la ligne directrice sur les cadeaux et les divertissements.

- Les cadeaux reçus de clients actuels et potentiels ou offerts à ceux-ci ainsi que les divertissements en leur compagnie doivent être à un coût raisonnable et de nature habituelle dans la conduite des affaires.

- Le coût des repas et des divertissements (événements sociaux, culturels ou sportifs) doit être conforme aux lignes directrices du Cabinet.
- Il ne faut sous aucun prétexte offrir ou accepter des cadeaux en espèces et en quasi-espèces.
- Si le Code d'éthique va à l'encontre d'une loi, d'une norme, d'une ligne directrice ou d'exigences de clients ou de tiers qui ont été convenues, nous respecterons les exigences les plus restrictives.

En cas de doute, posez-vous les questions suivantes :

- Ce cadeau ou ce divertissement influe-t-il, ou semble-t-il influencer, sur les décisions d'affaires?
- Contrevient-il aux lois, aux normes et aux règlements professionnels, ou au présent code d'éthique?
- Pourrait-il provoquer une situation embarrassante ou avoir une incidence négative sur le Cabinet ou la notoriété de Deloitte?

Délits d'initiés

La divulgation de renseignements d'initiés est un délit, peu importe si la personne négocie ou non des opérations sur titres.

Les délits d'initiés sont ILLÉGAUX.

On appelle délit d'initié toute information non publique qui pourrait avoir une incidence positive ou négative sur les cours de titres. L'achat ou la vente d'actions à la lumière de cette information (délit d'initié) et la communication de cette information à d'autres personnes (divulgaration de renseignements) sont des actes illégaux au Canada.



Notre engagement les uns envers les autres

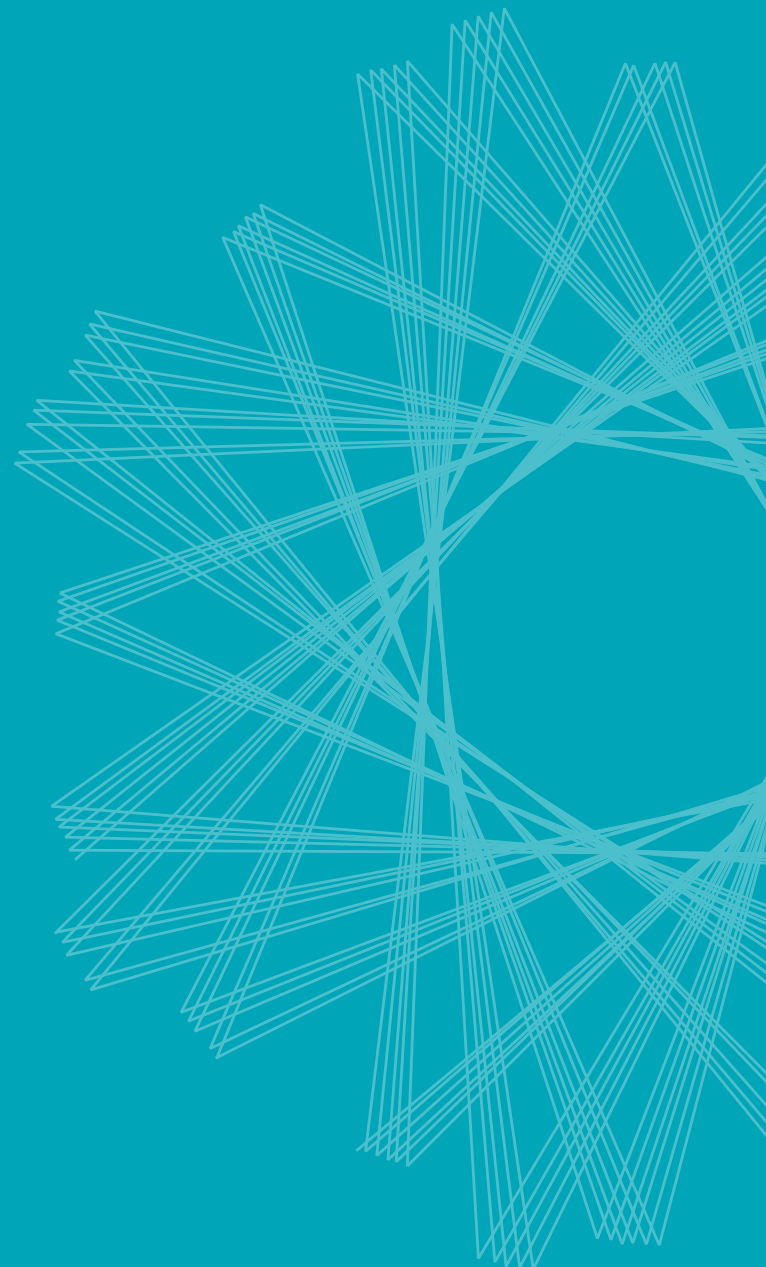
66

Nous nous faisons mutuellement confiance et avons confiance en nos capacités et nos intentions. Notre intégrité, notre diversité, notre inclusion et notre respect mutuel font de Deloitte un excellent milieu dans lequel travailler, progresser et s'épanouir.

Linda Blair, associée directrice, Ontario

Le présent code d'éthique cadre avec notre volonté de créer une culture inclusive chez Deloitte. À cette fin, nous respectons toutes les lois provinciales et fédérales pertinentes, notamment les lois sur les droits de la personne, les normes d'emploi de même que les lois sur la santé et la sécurité au travail.

La collégialité, la collaboration et l'engagement mutuel représentent la pierre angulaire de notre culture et de notre façon de faire des affaires. Ces caractéristiques sont le socle de notre environnement de haut rendement, où la créativité, l'innovation et le dépassement de soi dictent notre conduite, où nous nous lançons mutuellement des défis, nous entraïdons et nous soutenons constamment afin de devenir de meilleurs leaders.





Van Zorbas
Chef de la culture et des gens



Que signifie pour moi « être engagés les uns envers les autres »? Cela signifie me sentir appuyé, sentir que je peux être ouvert et que mes collègues seront là pour moi. Cela signifie me sentir apprécié et inclus pour ce que je suis et ce que j'apporte. Cela signifie aussi être déterminé à faire en sorte que nous travaillions dans un environnement favorable à la réussite de nos gens.

Cet engagement se reflète dans notre volonté de créer un milieu de travail inclusif. Pour bâtir une culture de l'inclusion, nous devons être attentifs aux situations dans lesquelles nous excluons d'autres personnes de nos conversations et de nos expériences, et défendre les personnes dont les antécédents et les expériences diffèrent des nôtres.

Nous souhaitons être le cabinet de services professionnels le plus inclusif au Canada et au Chili. Vos points de vue sont-ils appréciés? Vos différences sont-elles respectées? Si ce n'est pas le cas, parlez-nous-en pour que nous puissions faire mieux.

Le monde du travail change et vous serez la force motrice d'un changement constructif. Continuons de bâtir ensemble une culture de l'inclusion. Ce n'est pas facile, mais cela en vaut assurément la peine.

Inclusion, confiance et respect mutuel

La collaboration et l'engagement les uns envers les autres nécessitent un milieu où règnent l'ouverture, l'honnêteté, ainsi que la confiance et le respect mutuels.

Il est primordial d'avoir conscience de la manière dont nous nous exprimons, dont nous agissons et dont nous nous traitons les uns les autres au quotidien.

Les préférences quant à la conciliation travail-vie personnelle diffèrent d'une personne à l'autre et peuvent évoluer au fil d'une carrière, mais en demeurant souples, novateurs et réceptifs, nous pouvons trouver des solutions. Nous sommes conscients que nos gens ont besoin d'un milieu de travail sécuritaire et soutenant, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique. Nous devons être prêts à soutenir les autres quand ils ont besoin d'aide, et savoir demander de l'aide quand nous en avons besoin à notre tour.

L'inclusion est axée sur la création d'un environnement qui encourage nos employés à être entièrement eux-mêmes au travail, à utiliser leurs forces et à se faire apprécier pour tous les aspects de leur diversité. La diversité renvoie à la fois aux caractéristiques innées comme le sexe, l'origine ethnique et l'orientation sexuelle, et à celles qui sont acquises, par exemple le milieu socio-économique, la scolarisation et le lieu géographique.

Chez Deloitte, nous incarnons l'inclusion dans tout ce que nous faisons.

Êtes-vous inclusif?

Voici quelques éléments à prendre en considération :

- Nous avons tous des préjugés, tant conscients qu'inconscients. Connaissez-vous les vôtres?
- Faites votre examen de conscience. Pour réussir en tant que leader, vous devez être un leader inclusif.
- Faites preuve de curiosité et valorisez les différences chez vos collègues : mettez l'accent sur les capacités plutôt que sur les incapacités.
- Acceptez et célébrez les coutumes religieuses et ethniques.
- Reconnaissez les employés de la communauté LGBTQIA et soyez leur allié.
- Participez aux activités liées à l'inclusion. Apportez votre contribution pour rendre Deloitte plus inclusif.

Comment pouvez-vous faire preuve d'inclusion, de confiance et de respect mutuels?

- Donnez l'exemple et traitez les autres avec équité, dignité et respect.
- Soyez courtois; écoutez les autres et acceptez leur individualité.
- Agissez « tous ensemble »; appuyez les autres lorsqu'ils en ont besoin.

- Respectez vos engagements et reconnaissez les contributions des autres.
- Assumez vos choix, vos paroles et vos actes.
- Montrez-vous compréhensif à l'égard des préférences des autres quant à la conciliation travail-vie personnelle. Souscrivez à la philosophie « C'est votre travail, à votre façon » de notre proposition de valeur aux talents et incarnez-la en créant un environnement dans lequel nos gens ont la latitude d'exécuter le travail dans lequel ils peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes.
- Assumez la responsabilité de votre propre sécurité et de celle de vos collègues; signalez tout danger pour la santé, la sécurité ou l'environnement susceptible d'avoir une incidence sur nos activités.
- Contribuez au maintien d'un milieu de travail sain, exempt des effets de la drogue, de l'alcool et d'autres substances.

Si vous croyez que vous avez été victime de harcèlement au travail, ou si vous avez été témoin de violence en milieu de travail, signalez immédiatement l'incident à votre conseiller en talent, à l'associé directeur, Éthique, à la Ligne d'assistance déontologique ou au Bureau du directeur des affaires juridiques. Pour plus de détails, veuillez consulter la **ligne directrice sur la violence en milieu de travail** et la **ligne directrice sur les droits de la personne et le harcèlement en milieu de travail**.

Emplois et intérêts commerciaux à l'extérieur du Cabinet

Le Cabinet est conscient que les professionnels souhaitent peut-être saisir des occasions d'affaires ou d'emploi à l'extérieur du Cabinet pendant leur temps libre. La participation aux activités d'un organisme caritatif, religieux ou professionnel sans but lucratif est encouragée, dans la mesure où elle n'entre pas en conflit ou ne nuit pas à l'exercice des responsabilités de la personne ni aux règles d'indépendance du Cabinet. Il importe de vérifier les **lignes directrices du Cabinet** et de faire approuver ces activités en remplissant le **Formulaire d'autorisation des activités professionnelles à l'extérieur du Cabinet** et en obtenant l'autorisation d'**Indépendance Canada** pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts ni de problème d'indépendance. Toutes les nominations à des postes d'administrateur et à des conseils consultatifs doivent être préapprouvées, conformément à la **ligne directrice du Cabinet**. Veuillez consulter **Indépendance Canada** si vous êtes indécis et pour vous assurer que vous êtes en conformité avec les lignes directrices.

Relations familiales et personnelles

Deloitte a conscience que des relations personnelles peuvent exister ou se nouer au sein du Cabinet. Cependant, **la ligne directrice du Cabinet** peut exiger que les personnes se trouvant dans une telle situation se retirent de la prise de certaines décisions ou de certaines fonctions pour se protéger et protéger le Cabinet contre toute critique possible de favoritisme. Nous encourageons les gens à consulter leur associé directeur ou leur conseiller en talent, en toute confidentialité, afin d'assurer l'inexistence, tant en apparence que dans les faits, d'un conflit d'intérêts. Chaque situation est unique, et sera examinée à la lumière de la ligne directrice. Ces lignes directrices s'appliquent également aux employés du Cabinet qui entretiennent des relations familiales ou personnelles avec un employé d'une organisation cliente.

Consommation de drogues et d'alcool

La **ligne directrice sur la consommation de drogues et d'alcool** reflète l'engagement de Deloitte à offrir à ses employés et à ses clients un milieu de travail sécuritaire, agréable et productif. Elle traduit ce que nous attendons de nos gens : qu'ils aient en toute circonstance une conduite professionnelle appropriée. Il est interdit aux employés et aux professionnels de Deloitte d'avoir des facultés affaiblies ou d'être sous l'emprise de drogues ou d'alcool dans l'exercice de leurs fonctions ou lorsqu'ils représentent le Cabinet. À l'occasion d'événements parrainés par le Cabinet, il est interdit aux personnes n'ayant pas atteint l'âge légal pour consommer de l'alcool dans la province où se tient l'événement d'en consommer et il est interdit de leur en servir.

La distribution et la vente de drogues ou d'accessoires connexes sont interdites dans les locaux du Cabinet ou de ses clients, dans le cadre des activités du Cabinet ou d'événements parrainés par ce dernier. La consommation de drogues et l'utilisation d'accessoires connexes sont également interdites à moins qu'elles ne soient médicalement nécessaires.

Communications

Chez Deloitte, nous sommes reconnus pour les points de vue pertinents que nous offrons en ce qui a trait aux grands dossiers commerciaux, économiques et de politiques publiques, et pour les opinions influentes que nous exprimons dans le cadre d'importants débats. La façon dont nous communiquons est un élément clé pour consolider notre position de véritable leader du marché, que ce soit dans nos interactions quotidiennes avec des clients et des leaders d'affaires ou par la publication de points de vue qui suscitent la réflexion.

Deloitte s'attend à ce que vous soyez courtois et professionnel dans vos communications personnelles et professionnelles. Nous vous encourageons à participer aux réseaux sociaux et aux communautés en ligne en exerçant un bon jugement et en faisant preuve de bon sens.

Communications sur les questions relatives au Cabinet

- Les communications écrites devraient toujours être formulées de façon professionnelle.
- Faites la distinction entre vos points de vue personnels et professionnels. Assurez-vous que vos communications ne peuvent être interprétées comme un appui à des clients ou des particuliers. Soyez attentif à la façon dont vous vous présentez et dont vous échangez avec votre auditoire.
- Consultez le Bureau de la protection des renseignements personnels ou l'équipe du marketing pour vous assurer que les messages promotionnels ou de marketing externes sont conformes à la loi canadienne anti-pourriel.
- Consultez les Relations publiques avant de traiter avec les médias ou de faire des déclarations officielles au nom de Deloitte.
- Respectez les conditions relatives aux droits d'auteur.
- N'utilisez que les **sites approuvés par le Cabinet** pour la collaboration ainsi que le partage et le stockage de dossiers.

Médias sociaux : Faites preuve de discernement sur le plan professionnel

- Tenez des propos justes et constructifs.
- Restez positif et évitez les commentaires réactifs.
- N'oubliez pas que vos images personnelle et professionnelle sont indissociables dans les médias sociaux, tout comme dans la vraie vie.
- Ne publiez pas de renseignements personnels ou confidentiels ou ne divulgez pas de tels renseignements, incluant des renseignements sur le client ou le projet.
- Vous avez fait une erreur? Admettez-le. Corrigez-la.
- Ne publiez aucun commentaire que vous ne voudriez pas voir en première page du Globe and Mail.

Vous êtes personnellement responsable du contenu que vous publiez dans les médias sociaux.

Pour plus de détails, veuillez consulter les **lignes directrices sur les communications d'entreprise** et les **médias sociaux**.

Utilisation des biens appartenant au Cabinet

L'utilisation occasionnelle des systèmes du Cabinet pour des raisons personnelles est permise, mais Deloitte se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier des autorisations relatives à l'utilisation de ces technologies ou de restreindre l'accès à certains sites web ou plateformes en ligne. Deloitte se réserve aussi le droit de consulter, de surveiller et de traiter les renseignements et les communications sur les systèmes de Deloitte en tout temps pour les intérêts commerciaux de Deloitte.

L'utilisation des biens appartenant au Cabinet pour en tirer un avantage personnel ou exercer des activités politiques ou des activités de lobbying non autorisées est interdite.

La technologie utilisée dans l'exercice de vos fonctions et pour la prestation de services à nos clients ou dans le cadre d'une collaboration ou d'un échange doit être approuvée par Deloitte. De plus, les fonctions de sécurité mises en place par le Cabinet, par exemple le chiffrement et la protection contre les virus, ne doivent pas être désactivées.

Veuillez consulter la **ligne directrice sur les communications électroniques** pour obtenir des renseignements détaillés sur l'utilisation des biens appartenant au Cabinet.

Propriété intellectuelle

Nous encourageons la créativité et l'innovation dans chaque aspect des activités du Cabinet. L'information, les idées, les concepts et le savoir-faire qui sont décrits, documentés ou contenus dans les systèmes de Deloitte et les bases de données connexes sont la propriété intellectuelle du Cabinet.

Tout ce que vous concevez ou produisez en tant qu'employé de Deloitte, notamment les documents, les rapports, les logiciels, les idées, les processus, les méthodologies et le savoir-faire, constitue la propriété intellectuelle du Cabinet.

La reproduction ou l'utilisation de la propriété intellectuelle du Cabinet à des fins personnelles ou dans l'intérêt d'un tiers pendant que vous êtes au service du Cabinet et par la suite sont interdites.



Ressources

Pour obtenir de l'aide

Si vous avez besoin d'aide pour une question d'éthique ou souhaitez parler d'un point en particulier avec une personne impartiale, plusieurs ressources s'offrent à vous. Souvent, ces questions sont nuancées et difficiles à trancher. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrons atteindre notre objectif de « faire ce qu'il faut de la bonne manière ».

Ligne d'assistance déontologique

Accédez à la Ligne d'assistance déontologique pour faire part de vos préoccupations ou posez une question.

En ligne : **Ligne d'assistance déontologique de Deloitte**
Prière de noter le mot de passe et le numéro du rapport pour saisie ultérieure.

Téléphone : 1-844-668-0786

Associé directeur, Éthique

Vous pouvez envoyer un rapport par courriel à :

Jasmine Tsang

Associée directrice, Éthique

Courriel : jatsang@deloitte.ca

Talents

Courriel : talentservices@deloitte.ca

Téléphone : 1-877-787-2656

Bureau du directeur des affaires juridiques

Courriel : legal@deloitte.ca

www.deloitte.ca

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit, de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques et de la fiscalité, et des services connexes, à de nombreuses entreprises du secteur privé et public. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500® par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences, le savoir et les services de renommée mondiale dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 345 000 professionnels de Deloitte, dont 9 400 au Canada, ont une influence marquante, veuillez nous suivre sur **LinkedIn, Twitter** ou **Facebook**.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Conçu et produit par le Service de conception graphique de Deloitte, Canada. 19-6194T